

déjà acquis de l'expérience et natif de la ville qui devait être si longtemps le champ de ses opérations. Il a reçu son éducation dans les meilleures écoles anglaises de Montréal; et pendant la dernière partie de son cours, il reçut des leçons privées de professeurs français. Il quitta les bancs de l'école à 18 ans et entra dans le bureau de son père. Il y reçut la meilleure éducation pour un homme d'affaires: une éducation qui ne fut pas simplement celle d'un bon commis mais une éducation pratique dans la plus large acception de ce mot. Il apprit le commerce d'épicerie dans tous ses détails et travailla de la tête et des bras. Il passa par tous les degrés de l'échelle depuis le plus bas échelon et il apprit parfaitement le travail de la comptabilité, de l'entrepôt et de la salle des ventes. Conséquemment il apporta à son père, en 1863, un surcroît de force fondée sur l'expérience intelligente et l'énergie. La position transcendante que M. Chs Chaput occupe dans le monde des affaires il la doit autant à l'hérédité qu'au milieu dans lequel il a vécu. Son père était un homme d'affaires, dans la stricte acception du mot entreprenant et d'une intégrité à toute épreuve. Quand il débuta en 1842, il s'était fait une habitude de mettre chaque jour de côté une certaine somme pour payer son compte de loyer. Cela révèle, non seulement le caractère prévoyant de l'homme, mais aussi sa persévérance et son intégrité. Ces qualités il les a transmises à son fils, comme la carrière commerciale de ce dernier en est le témoignage éclatant. L'histoire de sa maison, depuis qu'il en est devenu le directeur financier et l'administrateur, a été, avec l'aide de son associé, M. St Denis, qui est lui-même un homme supérieur,—une série de succès, fruits d'une habile administration. En 1872, le siège des opérations fut transporté au coin nord-est des mêmes rues, parce que le local au coin nord-ouest ne répondait plus au développement des affaires. En 1876, M. L. Chaput se retira pour jouir d'un repos bien mérité, après une carrière de trente-quatre années.

En 1884, la composition de la maison fut encore modifiée par l'admission de deux de ses plus fidèles employés, M. L. N. St Arnaud et M. L. E. Geoffrion. Ils avaient été dix ans au service de la maison avant de faire partie de sa raison sociale. Depuis leur admission, la maison est restée la même.

Cette maison s'est ainsi développée et a marché de progrès en progrès. Le commerce commença avec un seul homme et se développa jusqu'à ce que la maison se composât de cinq associés, mais la société a toujours fait l'éducation de ses associés. C'est-à-dire que ceux, qui sont devenus associés avaient donné d'amples preuves de leur habileté au service de la maison avant d'être choisis. Ils avaient fait leur temps d'épreuve, et avaient acquis dans la maison, un intérêt qui en identifiait le succès avec leur propre bien-être. La maison étant la mère nourricière de ses associés, ne saurait manquer d'avoir des succès.

Il est impossible de dire combien de jeunes gens à son service ont été observés pour chercher à découvrir en eux les qualités qui pouvaient leur faciliter les moyens de monter au rang d'associés. Il est difficile de dire le nombre de ceux qui ont été rejetés quand on a édifié une maison comme celle de L. Chaput, Fils & Cie. Il est certain que l'on a adopté la meilleure voie possible pour arriver à ce résultat. Les relations de chaque membre actif de la maison avaient leur racine implantée dans le sol dès années qui ont précédé l'époque de son entrée comme associé de la maison.

La maison s'est transportée à son nouveau local aux Nos 2, 4 et 6, rue DeBressoles, Montréal, en octobre 1889. C'est la plus grande bâtisse du genre à Montréal et peut-être dans la Puisseance. Leurs bureaux et leurs salles d'échantillon sont des modèles de commodité et d'attraction et sont séparés par des cloisons vitrées. Dans le nouveau local, la somme de commerce qui s'y fait est énorme, s'élevant à plus de \$1,000,000 par année. La réalisation de ce grand commerce est due en partie à la composition de la maison. Les méthodes adoptées pour les opérations commerciales ont fait le reste, et ces méthodes ont toujours été marquées au coin de la plus rigide intégrité: Un homme obtient la valeur

de ce qu'il achète et on ne le traite jamais de manière à lui nuire dans son commerce. Invariablement il y retourne après avoir une fois entamé des relations avec la maison L. Chaput, Fils et Cie. L'honnêteté dans les procédés lui a ainsi valu un vaste patronage et il n'est pas difficile de le garder. La maison emploie peu de voyageurs de commerce, bien qu'elle annonce libéralement, et ce dernier trait est assurément une autre cause de son succès. Ce qui encore la maintient au rang élevé qu'elle occupe, c'est le prestige d'un ancien nom. Cela lui assure l'appui de tous ceux qui croient qu'un commerce sain et loyal, est la meilleure politique pour conserver la vigueur commerciale jusqu'à la vieillesse. Que les pratiques de la maison soient du meilleur aloi et que la conduite de ses affaires soit entre bonnes mains, cela est démontré par le chiffre insignifiant des pertes qu'elle fait chaque année et qui ne dépassent pas en moyenne un cinquième de un pour cent, des affaires transigées annuellement. Il faut une habileté et un tact consommés, de la part des membres de cette maison, pour diriger de grandes opérations aussi économiquement.

M. Chs Chaput est membre du bureau des directeurs de la banque d'Hochelaga, trésorier de la Cie d'Exposition de Montréal, et il occupe plusieurs autres positions de confiance. Il est aussi un des membres les plus actifs de l'Association des Epiciers de gros de Montréal.

—(Canadian Grocer.)

## OSCAR GAUDET

AVOCAT

1572, NOTRE-DAME MONTREAL

## Contenances de récipients carrés

Une boîte de 18 par 18 par 20½, contient un baril (quart) de trois minots, ou bien encore 19 par 19 par 18 et 3 lignes (240 livres d'eau).

Une boîte de 15 pouces par 15 par 14 et 6 lignes, un minot et demi (120 lbs d'eau).

Une boîte de 13 par 13 par 13 et une ligne, un minot (80 lbs d'eau).

Une boîte de 10 par 10 par 11 et une ligne, un demi minot (40 lbs d'eau).

Une boîte de 8 pouces par 8 par 8½, un quart de minot (20 lbs d'eau).

Une boîte de 6-4 par 6-4 par 6-6½, un gallon (10 lbs d'eau).

Une boîte de 5 par 5 par 5 pouces et 4 lignes, un demi gallon (5 lbs d'eau).

Une boîte de 4 par 4 par 4 pouces et un tiers, une pinte (2½ lbs d'eau).

Une boîte de 3-3 par 3-3 par 3-2, une chopine (une et quart).

Une boîte de 2-5 par 2-5 par 2-6, une demi chopine (cinq onces).

Enfin, une boîte de 2 par 2 par 2 et une ligne et demie, un quart de chopine (2 onces et demi).

## Renseignements Commerciaux

### DEMANDES DE SÉPARATIONS DE BIENS

Dame Maud Madeline O'Neil, épouse de Robert F. McArthur, commerçant, du township de Chatham.

Dame Elise Lane Quinn, épouse d'Alexander Irvine Morison, marchand, de Montréal.

### DIVIDENDES

Dans l'affaire de Geo. Darveau, de Québec; deuxième et dernier dividende payable à partir du 20 avril.—D. Arcand, curateur.

Dans l'affaire de A. Tardif et Cie, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 18 avril.—H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de T. Bell et Cie, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 17 avril.—Geo. H. Trigge, curateur.

Dans l'affaire de Benoit Bastien et autres (sous l'acte de faillite de 1875); dividende payable à partir du 30 avril.—Geo. Paré, syndic, 53, rue St-Jacques.

Dans l'affaire de John Delisle; premier et dernier dividende payable à partir du 27 avril.—Chs Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de M. P. Dorais; second dividende payable à partir du 28 avril.—Chs Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de J. S. Loyer (Dame Délima Laberge); premier dividende payable à partir du 23 avril.—Chs Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de Wm Neil, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 23 avril.—Henry Ward, curateur.

Dans l'affaire de John S. Riddell, de Lachûte; premier et dernier dividende payable à partir du 23 avril, Henry Ward, curateur.

Dans l'affaire de Godbout et Bergeron, de Québec; premier dividende payable à partir du 25 avril, H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de The Canada Dye Stuff and Chemical Co., deuxième et dernier dividende payable à partir du 27 avril, W. Alex Caldwell, curateur.

Dans l'affaire de C. G. Glass, de Montréal, deuxième et dernier dividende payable à partir du 27 avril, W. Alex Caldwell, curateur.

### CURATEURS

M. James J. Murphy a été nommé liquidateur de la Standard Publishing Company.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de MM. G. A. Laroche et Cie, de Saint-Romuald.

M. Chs Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. Adolphe Dépatie.

M. A. Girard de Sainte-Angele, a été nommé curateur à la faillite de M. Davanie Gingras.

M. Napoléon Matte a été nommé curateur à la faillite de M. Joseph Noël, de Québec.

M. David Seath a été nommé curateur à la faillite de MM. Desaulniers frères, de Montréal.

M. P. E. Emile de Lormier a été nommé curateur à la faillite de M. John Blaires, de Montréal.

### FAILLITES

*Soulanges.* M. Jean Leroux, magasin général, a fait cession de ses biens. Passif environ \$3,000. Assemblée des créanciers le 21 Avril.

*Montréal.* M. Nap. Deschênes, ferblantier, a fait cession de ces biens. Passif environ \$700.00

M. Napoléon Tétrault, fabricant de chaussures, a fait cession de ses biens. Passif environ \$9,000. Assemblée des créanciers le 21 Avril.

M. Alfred Pominville, hôtelier a fait cession de ses biens. Passif environ \$1500.

Assemblée des créanciers le 23 Avril. Loneran frères, boulangers, ont fait cession de leurs biens.

Passif environ \$2,000. Assemblée des créanciers le 23 Avril. Une demande de cession a été signifiée à M. Frank B. Howard, huiles, etc., de Montréal.

*Coteau St-Louis* — MM. Martel et Blacklock, entrepreneurs, ont fait cession de leurs biens.

Passif, environ \$2,300. Assemblée des créanciers le 18 avril.

*Trois-Rivières* — M. Jos. Bégin, père, épicer, est en difficultés.

M. Thomas Mercier, revendeur au marché, a reçu une demande de cession.

*St-Jean Deschailons.* M. Joseph J. Beaudet, magasin général, a fait cession de ses biens.

*Québec.* M. Joseph Octave Labbé, manufacturier de chaussures, a fait cession de ses biens.

*Chatham (Canton).* George Bradford, cultivateur et commerçant, a fait cession de ses biens.

*Québec.* L'Union Shoe Company, fabrique de chaussures, a fait cession de ses biens.

*St-Jean d'Iberville.* — Joseph N. Larmarche, magasin général, a fait cession de ses biens à la demande de MM. Thihaudeau frères et Cie. Passif, environ \$600; assemblée des créanciers à Saint-Jean, le 21 avril.

*Napierville.* — Ouellet et Bourgeois, magasin général, ont fait cession avec un passif d'environ \$1200.

*Montréal.* — A. M. Gagnier, marchandises sèches, a fait cession de ses biens à M. Amédée Lamarche.

### VENTES DE STOCKS

*Montréal.* — A. M. Gagnier, nouveau-tes. Vente à l'encan, le 21 avril.

F. X. Roy, sellier, soumissions demandées jusqu'au 22 avril, par les curateurs, MM. Bilodeau et Renaud.

## Aux Intéressés

Les personnes désirant acheter des licences d'épicerie ou d'hôtel, ou vendre leurs épicerie ou leurs hôtels, sont priés de venir me voir à mon bureau entre dix heures du matin et cinq heures de l'après-midi.

J. M. MARCOTTE, Curateur,  
58 rue St-Jacques, Montréal.